



## Compte rendu de la réunion syndicale du **20/10/2020 à 18h30** à la salle du rugby de la commune de GER

### **Date de la Convocation : 09/10/2020**

L'an deux mille vingt, le vingt octobre à 18h30 le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Ger, après convocation légale.

### **Etaient Présents :**

Nombre de voix présentes : 49

Nombre de voix en exercice : 86

Nombre de voix ayant pris part à la décision : 49

## ORDRE DU JOUR

### **Collecte des eaux Usées :**

- Présentation des RAD et RPQS (28\_2020\_10 et 29\_2020\_10)
  - Partie ex SMEAVO
  - Partie Ibos
  - Partie Pontacq/Lamarque Pontacq
  - Partie Lembeye
- Emprunts à réaliser (30\_2020\_10 / 31\_2020\_10 / 32\_2020\_10)
- DM en Collecte des eaux usées pour passer une partie du siège social dépense et emprunt sur ce budget (33\_2020\_10)
- Point sur les travaux et études en cours avancement depuis fin septembre

### **Eau Potable :**

- Présentation des RAD et RPQS (34\_2020\_10 et 35\_2020\_10)
  - Partie ex SMEAVO
  - Partie ex Lembeye et les Enclaves
  - Partie ex Montaner
  - Partie ex Crouseilles
- Emprunts à réaliser (36\_2020\_10 / 37\_2020\_10 / 38\_2020\_10 / 39\_2020\_10)
- Point sur les travaux et études en cours avancement depuis fin septembre

### **Toutes les compétences**

- Délibération sur les heures complémentaires (40\_2020\_10)
- Délibération sur les emplois de remplacement (41\_2020\_10)
- Désignation d'un délégué CNAS pour les élus (42\_2020\_10)
- Questions diverses

## COLLECTE DES EAUX USEES

### 28\_2020\_10 et 29\_2020\_10

#### Présentation des RAD et RPQS

- Partie ex SMEAVO
- Partie Ibos
- Partie Pontacq/Lamarque Pontacq
- Partie Lembeye

### 28\_2020\_10

#### OBJET : RAD ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le rapport annuel du délégataire pour l'Assainissement Collectif pour l'exercice 2019 sur :

- le SEABB ex SMEAVO
- le SEABB Ex Ibos

	Recette délégataire €HT	Recette SEABB €HT
<b>SEABB ex SMEAVO</b>	259 290.11	226 861.65
<b>SEABB ex IBOS</b>	109 294.48	261 519.29
<b>TOTAL</b>	<b>368 584.59</b>	<b>484 380.94€</b>

Monsieur le Président présente également les comptes annuels du résultat d'exploitation présenté par les fermiers.

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée de prendre acte du rapport annuel du délégataire.

#### OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :

- **APPROUVE** les chiffres relatifs à la rémunération du SEABB pour la partie Eau Potable présenté par le fermier
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre acte du rapport annuel du délégataire tel que présenté.

### 29\_2020\_10

#### OBJET : RPQS ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le rapport annuel de l'exercice 2019 relatif à la qualité et au prix du service Assainissement pour le SEABB.

Ce rapport tient compte de la fusion du SMEAVO et du SIAEP VBM au 01 septembre 2018 et de l'adhésion de Lembeye au 01/01/2020.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

#### OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :

- **APPROUVE** le rapport du Président pour l'année 2019 ci joint.

**OBJET : EMPRUNT A REALISER:**

30\_2020\_10 / 31\_2020\_10 / 32\_2020\_10

En adéquation avec ce qui a été délibéré lors de la création du BP :

**Emprunt sur 2 budgets : Collecte (30%) et eau potable (70%)**

**Construction du siège social du SEABB :**

- 750 000€ sur 25 ans – Echéances mensuelles – Taux fixe – amortissement progressif à échéances constantes  
ou
- 1 000 000€ sur 25 ans – Echéances mensuelles – Taux fixe – amortissement progressif à échéances constantes

**Budget Collecte des Eaux usées :**

**Station d'épuration d'IBOS**

- 400 000€ sur 25 ans – Echéances mensuelles – Taux fixe – amortissement progressif à échéances constantes

**Travaux Lembeye Rue Joseph PEYRE**

- 100 000€ sur 20 ans – Echéances mensuelles – Taux fixe – amortissement progressif à échéances constantes

n° op	intitulé	Budget	Réalisé à ce jour	Subventions prévues au budget et à percevoir finalement	Emprunts prévus au budget	Fonds propres prévus au budget	emprunts réali
4581-1000	Opération pour compte de tiers : pluvial Pontacq	41 000,00	30 455,44	41 000,00		0 €	
2315 - 10	Test inspection Vidéo lotisseurs et autres (pontacq et autres compléments)	4 000,00	1 572,76			4 000 €	
2315-38	caméra pour SMEAVO (pontacq et autres compléments)	10 000,00	0,00			10 000 €	
2315-59	Espoeys-chemin de Larrecq	5 000,00	0,00			5 000 €	
2315-74	Transit Livron Nousty lot1	6 000,00	0,00				
2315-75	Réhabilitation de réseau	3 000,00	2 664,00	130 000,00			
2315-76	Petits travaux d'investissements nécessaires à l'exploitation	55 000,00	16 065,00			55 000 €	
2315-79	Transit Livron Nousty lot2	3 500,00	0,00	110 000,00			
2315-80	Transit Livron Nousty lot3	30 000,00	0,00	75 000,00			
2315-81	station d'épuration de Pontacq	565 000,00	305 183,03	280 000,00			
2315-83	station d'épuration d'Ibos	1 050 000,00	7 716,10	630 000,00	500 000 €	550 000 €	400 0
2315-84	Marché à bons de commandes 2018-2022	164 000,00	51 064,13			164 000 €	
2315-85	Réhabilitation du réseau complémentaire	0,00		10 000,00			
2315-86	Travaux restructuration du réseau de PONTACQ TC1-2-3	900 000,00	456 403,44	250 000,00	650 000 €	0 €	650 0
2315-87	Assistance pour étude avenants DSP et prestation de service	27 000,00	12 571,21			10 000 €	
2315-88	Solde opération Lembeye STEP	40 000,00	17 647,53	100 000,00		0 €	
2315-89	Solde opération Lembeye réhab	100 000,00	0,00	130 000,00		0 €	

**Réponses des banques :**

**Emprunt a partager entre collecte 30% et Eau Potable 70%**

	Durée ans	Banque	Taux initial	Taux négocié	Échéance mensuelles	Montant c
Siège social du SEABB 1000 000 €	25	La banque Postale	0,95	0,72	3 643,33 €	43 71
		Le Crédit Agricole	0,95	_	3 746,13 €	44 95
		La Caisse d'Epargne	0,78	_	3 669,97 €	44 03
Siège social du SEABB 750 000 €	25	La banque Postale	0,88	0,72	2 732,49 €	32 78
		Le Crédit Agricole	0,95	0,77	2 749,14 €	32 98
		La Caisse d'Epargne	0,78	_	2 752,48 €	33 02
<b>Collecte des eaux usées</b>						
	Durée ans	Banque	Taux initial	Taux négocié	Échéance mensuelles	Montant c
Station d'épuration d'IBOS 400 000€	25	La banque Postale	0,88	0,72	1 457,33 €	17 48
		Le Crédit Agricole	0,95	_	1 498,45 €	17 98
		La Caisse d'Epargne	0,78	_	1 467,99 €	17 61

**33\_2020\_10**

**OBJET : DM en Collecte des eaux usées pour passer une partie du siège social  
 dépense et emprunt sur ce budget**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (23) - 845 : Constructions	225 000,00	1641 (16) - 845 : Emprunts en euros	225 000,00
	<b>225 000,00</b>		<b>225 000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>225 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>225 000,00</b>

**33B\_2020\_10**

**OBJET : DM en Collecte des eaux usées pour annuler une PFAC pour permis de  
 construire retiré**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-11 800,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices an	11 800,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

## **Etat des travaux et études en cours**

### **Op83 : STEP d'IBOS :**

La maîtrise d'œuvre a été attribuée à HEA pour un montant de 49 249.58€HT incluant les études topographiques et les études géotechniques.

Marché à SYNTEA/HASTOY pour un montant de 966 177.46€HT : procédé Rhizosph'air

- La seconde réunion de mi préparation a eu lieu avec le SPS, les entreprises et le délégataire le 16/10/2020
- 2 mois de préparation et 5 mois de réalisation.
- La fin des travaux est donc prévue pour second semestre 2021.

### **Etude sur la convergence des contrats d'affermage**

#### **En cours avec 2AE**

- Octobre 2020 : une réunion est prévue demain pour faire le point sur l'inventaire.
- Décembre 2020 désignation de l'AMO
- Mars 2021 : Consultations DSP
- Mai 2021 : remise des offres
- Septembre 2021 : attributaire

### **Travaux :**

- **Lot2 : Poste de relevage et suppression de la STEP de Livron : BAYOL/SAUR : 170 643.00€HT**

**Lot 3 : attribué au groupement HASTOY SAUR pour un montant de : 503 685.70€HT/ PSE1 : désodorisation : 27 100€HT / PSE2 : Dégrilleur automatique : 12 900€HT**

Réceptionné le 2 juillet 2019, reste quelques réserves qui devraient être levées rapidement

- **STEP de PONTACQ :**

Maitrise d'œuvre de la STEP de PONTACQ attribuée à HEA : 97 700€HT

Travaux de la STEP de PONTACQ attribuée à SAUR/HASTOY/BAYOL : 2 881 817.51€HT

Subvention AEAG : 870 000€

Subvention CD64 : 0

Subvention CD65 : 87 000€

La réception avec réserve doit être faite cette semaine.

- **Op 86 : restructuration du réseau d'eaux usées de la commune de PONTACQ :**

La tranche ferme est terminée mais non réceptionnée

La tranche optionnelle 1 : Rue Marquenaive a démarrée mardi 13 octobre.

- **Op 89 : réhabilitation du réseau de LEMBEYE :**

Travaux presque terminés.

BAYOL est sur place pour solder les derniers points de réserves. Devrait être réceptionné d'ici la fin du mois d'octobre 2020.

- **Op 90 : Rue Joseph Peyré :**

**TF : 163 401.53€HT - TC1 : 52 028.73€HT**

**MOE Artelia : 16 700€HT - Analyse Amiante : 950€HT**

TF : Extension du réseau d'assainissement des eaux usées pour la connexion du magasin point vert : réalisés mais non réceptionnés

TC1 : Réhabilitation du réseau d'eaux usées et déconnexion des eaux pluviales au droit du chemin du Then : décalés

## EAU POTABLE

### 34\_2020\_10 et 35\_2020\_10

#### OBJET : RAD EAU POTABLE

- Partie ex SMEAVO
- Partie ex Lembeye et les Enclaves
- Partie ex Montaner
- Partie ex Crouseilles

#### OBJET : RPQS EAU POTABLE 34\_2020\_10

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le rapport annuel du délégataire pour l'Eau Potable pour l'exercice 2019 sur :

- le SEABB ex SMEAVO
- le SEABB ex Lembeye et les enclaves
- le SEABB ex Montaner
- le SEABB ex Crouseilles
- le SEABB ex Lamarque Pontacq

	Recette délégataire €HT	Recette SEABB €HT
SEABB ex SMEAVO	1 703 342.66	693 656.54
SEABB ex Lembeye et les Enclaves	611 857.97	222 752.65
SEABB ex Montaner	189 487.80	95 917.69
SEABB ex Crouseilles	102 774.00	49 655.73
SEABB ex Lamarque Pontacq	73 601.88	11 570.52
<b>TOTAL</b>	<b>2 681 064.31</b>	<b>1 073 553.12</b>

Monsieur le Président présente également les comptes annuels du résultat d'exploitation présenté par les fermiers.

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée de prendre acte du rapport annuel du délégataire.

**OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :**

- **APPROUVE** les chiffres relatifs à la rémunération du SEABB pour la partie Eau Potable présenté par le fermier
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre acte du rapport annuel du délégataire tel que présenté.

#### OBJET : RAD 2019 EAU POTABLE 35\_2020\_10

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le rapport annuel de l'exercice 2019 relatif à la qualité et au prix du service Eau Potable pour le SEABB.

Ce rapport tient compte de la fusion du SMEAVO et du SIAEP VBM au 01 septembre 2018

Il propose à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

**OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :**

- **APPROUVE** le rapport du Président pour l'année 2019 ci joint.

Cf power point présenté

**OBJET : 36\_2020\_10 / 37\_2020\_10 / 38\_2020\_10 / 39\_2020\_10**

**Emprunts à réaliser**

En adéquation avec ce qui a été délibéré lors de la création du BP :

**Emprunt sur 2 budgets : Collecte (30%) et eau potable (70%)**

**Construction du siège social du SEABB :**

- 750 000€ sur 25 ans – Echéances mensuelles – Taux fixe – amortissement progressif à échéances constantes  
ou
- 1 000 000€ sur 25 ans – Echéances mensuelles – Taux fixe – amortissement progressif à échéances constantes

**Budget Eau Potable :**

**Travaux de renouvellement de réseau d'eau potable 2020**

- 300 000€ sur 20 ans – Echéances mensuelles – Taux fixe – amortissement progressif à échéances constantes  
ou
- 300 000€ sur 25 ans – Echéances mensuelles – Taux fixe – amortissement progressif à échéances constantes

**Travaux de renouvellement du réseau à ESPOEY secteur Castetnau**

- 100 000€ sur 20 ans – Echéances mensuelles – Taux fixe – amortissement progressif à échéances constantes

**Travaux de renouvellement du réseau à PONTACQ en même temps que les travaux d'assainissement**

- 100 000€ sur 20 ans – Echéances mensuelles – Taux fixe – amortissement progressif à échéances constantes

2315-828	déplacement et petits aménagements SATEG sur devis (réservoirs, divers)	50 000,00	16 809,07			50 000 €	
2315-op 834	marché à bon de commandes 2018-2022 y compris à rajouter dans les réfections les réfections de chaussées payées à part sur devis	150 000,00	35 087,82		50 000 €	100 000 €	
2315-838	Réhabilitation des réservoirs : Pontacq (210000)/Espoeey (144000)/Ibos (70000)/Soumoulou (58000)/Ger (80000)/Maure (150000)/Monassut (280000)/Baleix (345000)/ Simacourbe (280000) / Ponson Debat (150000) / Montaner (155000) / lembeye (430 000)	500 000,00	4 000,00		300 000 €	200 000 €	
2315-839	amélioration de la télégestion	40 000,00	0,00			40 000 €	
2315-840	amélioration de la qualité de l'eau : chloration	80 000,00	0,00		50 000 €	30 000 €	
2315-841	etude pour avenant DSP	10 000,00	3 097,51			10 000 €	
2315-842	Avenue des Moulins à Ousse	20 000,00	14 313,49			20 000 €	
2315-844	Renouvellement de réseau programme 2019 - 2020 : EX SMEAVO : Soumoulou : rue de la devèze / Rte de Barzun à Pontacq suppression de la canalisation et reprise des branchements / Lieu dit mallet à Pontacq : suppression de l'antenne en diamètre 63/ Rond Point du Méridien à IBOS) Ex SIAEPVBM : secteur Anoye et Gerderest renou AC	920 000,00	360 395,97		600 000 €	320 000 €	300 0
2313-845	locaux SEABB	915 000,00	23 491,19		700 000 €	215 000 €	525 0
2315_846	Renou AEP pontacq en même temps que les travaux d'assainissement	290 000,00	12 286,50		100 000 €	190 000 €	100 0

Travaux de renouvellement de réseau d'eau potable 2020 300 000€	Durée ans	Banque	Taux initial	Taux négocié	Échéance mensuelles	Montant c
	25	La banque Postale			0,72	1 093,00 €
Le Crédit Agricole		0,95	–		1 123,84 €	13 48
La Caisse d'Epargne		0,78	–		1 100,99 €	13 21
Travaux de renouvellement de réseau d'eau potable 2020 300 000€	Durée ans	Banque	Taux initial	Taux négocié	Échéance mensuelles	Montant c
	20	La banque Postale	0,76	0,68		1 337,28 €
Le Crédit Agricole		0,78	–		1 350,40 €	16 20
La Caisse d'Epargne		0,73	–		1 343,85 €	16 12
Travaux de renouvellement du réseau à ESPOEY Castetnau 100 000€	Durée ans	Banque	Taux initial	Taux négocié	Échéance mensuelles	Montant c
	20	La banque Postale	0,76	0,68		445,76 €
Le Crédit Agricole		0,78	–		450,15 €	5 40
La Caisse d'Epargne		0,73	–		447,95 €	5 37
–	Durée ans	Banque	Taux initial	Taux négocié	Échéance mensuelles	Montant c

### Etat des travaux et études en cours

- **Op 846 : Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en même temps que les travaux d'assainissement : restructuration du réseau de collecte des eaux usées**

MOE SETMO : 8250€HT

Travaux BAYOL/CEGETP :

Tranche optionnelle 4 : 41 640.80€HT

Tranche optionnelle 5 : 66 043.00€HT

Tranche optionnelle 6 : 106 870.60€HT

Les tranches optionnelles sont affermées au fur et à mesure des travaux sur l'assainissement collectif (restructuration du réseau)

La tranche optionnelle 4 : renouvellement Pontacq Henri IV Nord Avenue du Béarn est terminée, mais non réceptionnées. Nous avons également réalisé l'extension du réseau dans la voie nouvelle qui dessert le collège et les futurs projets d'urbanisation.

La tranche 5 rue Marquenave va démarrer en novembre 2020.

- **Op 844 : Programme 2020 : MOE : SETMO 23 579.00€€HT – Travaux BAYOL : 855 221.35€HT**
  - Soumoulou Rue de la Devèze RD218 : à démarrer en fonction de la réfection de chaussée par le CD64
  - Pontacq Avenue Henri IV (RD 640) : travaux en cours : démarrage par les antennes
  - LIVRON/BARZUN Haut de Livron et Barzun : 2021
  - IBOS Route de Pau (RD817) – Rue de la Barraque – Rue Mayne Lanne : les travaux vont démarrer en novembre 2020
  - Anoye chemin d'Abère à Simacourbe (RD207) : travaux terminés
  - Gerderest – Chemin d'Abère : travaux terminés

- **Op 841 : Etude sur la convergence des contrats d'affermage**

En cours avec 2AE : présentation réalisée en début de réunion

L'inventaire est en cours : réalisation en interne.

- Juin 2021 : consultation AMO en ayant l'inventaire des biens du service à jour
- Octobre 2021 désignation de l'AMO
- Mars 2022 : Consultations DSP
- Mai 2022 : remise des offres
- Septembre 2022 : attributaire

## TOUTES COMPETENCES

40\_2020\_10

**OBJET : Délibération sur les heures complémentaires**

### **PROJET DE DELIBERATION GESTION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Le Président présente le projet de gestion des travaux supplémentaires que peuvent être appelés à effectuer les agents.

Il appartient à l'organe délibérant de se prononcer sur la liste des emplois sur lesquels des travaux supplémentaires peuvent être effectués et sur les modalités d'indemnités des heures complémentaires.

#### **1 – Les bénéficiaires potentiels**

Seraient concernés :

- les fonctionnaires stagiaires et titulaires
- les agents contractuels de droit public sur les mêmes bases que celles prévues pour les fonctionnaires assurant des missions de même nature et même niveau hiérarchique.

#### **2– Les emplois concernés**

Les travaux supplémentaires pourraient être autorisés Uniquement lorsqu'il s'agit d'emplois à temps non complets sur les emplois correspondant aux cadres d'emplois des :

Adjoints techniques

Techniciens territoriaux

Adjoints administratifs

Rédacteurs territoriaux

Ingénieurs Territoriaux

Attachés Territoriaux

sur les emplois occupés par des agents contractuels de droit public assurant des missions relevant de ces cadres d'emplois

#### **3– Gestion selon le temps de travail**

Le recours aux travaux supplémentaires donnant lieu à indemnisation est subordonné à la mise en œuvre de moyens de contrôle automatisé permettant de comptabiliser de façon exacte les heures complémentaires accomplies.

Un décompte visé par le supérieur hiérarchique et par le Président doit être utilisé

#### **3.1 – Les heures complémentaires**

Les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire prévue pour leur poste de travail, mais qui ne dépassent pas la durée du cycle de travail défini pour le poste de travail applicable à un agent à temps complet sont des heures complémentaires.

La rémunération d'une heure complémentaire est déterminée en divisant par 1 820 la somme du montant annuel du traitement brut et, le cas échéant, de l'indemnité de résidence d'un agent au même indice exerçant à temps complet.

Les heures réalisées au-delà de la durée du cycle de travail applicable à un agent à temps complet seront majorées selon les taux en vigueur.

#### **3.2 – Les heures supplémentaires**

Les heures supplémentaires ne seront pas rémunérées mais récupérées.

Elles devront faire l'objet d'un tableau de suivi validé par le supérieur hiérarchique et par l'autorité territoriale.

**Après avis du Comité Technique Intercommunal lors de sa réunion en date du ..., l'assemblée délibérante, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,**

**CONSIDÉRANT** - le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions applicables à

**ADOPTE  
PRECISE**

*la fonction publique territoriale,  
- le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires et la liste des bénéficiaires proposée,  
- le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet  
- les conditions d'attributions et d'indemnisation proposées par le Président  
- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice  
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au à la date du visa de la délibération par le contrôle de la légalité.*

## **41\_2020\_10**

### **OBJET : Délibération sur les emplois de remplacement**

#### **PROJET DE DÉLIBÉRATION CONTRATS DE REMPLACEMENT**

Le Président expose au Conseil Syndical qu'en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la Fonction Publique Territoriale, il est possible de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel momentanément indisponible pour les motifs suivants :

- *exercice des fonctions à temps partiel,*
- *détachement de courte durée,*
- *disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales,*
- *détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois,*
- *congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS),*
- *congé annuel,*
- *congé de maladie, de grave ou de longue maladie,*
- *congé de longue durée,*
- *agents à temps partiel pour raison thérapeutique,*
- *congé de maternité ou pour adoption,*
- *congé de paternité et d'accueil de l'enfant,*
- *Congé de formation professionnelle*
- *Congé pour validation des acquis de l'expérience*
- *Congé pour bilan de compétences*
- *Congé pour formation syndicale*
- *Congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail*
- *Congé pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, destinées à favoriser la préparation et la formation ou le perfectionnement de cadres et d'animateurs*
- *congé parental ou congé de présence parentale,*
- *congé de solidarité familiale ou de proche aidant ou de l'accomplissement du service civil ou national,*
- *rappel ou maintien sous les drapeaux ou participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire,*
- *autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale.*

*Les contrats seront conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant.*

*Les contrats pourront être conclus pour toute catégorie hiérarchique, A, B ou C selon les besoins du service appréciés par l'autorité territoriale.*

*La rémunération serait fixée par l'autorité territoriale lors du recrutement selon les fonctions assurées. La rémunération comprendrait le traitement indiciaire et les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires par délibération du Conseil Syndical en date du 09/10/2019.*

*Le Président propose au Conseil Syndical de l'autoriser à signer les contrats de travail en fonction des besoins de remplacement sur le modèle annexé en précisant l'emploi et le niveau de rémunération en cohérence avec les fonctions à assurer.*

*Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Syndical,*

**AUTORISE** *le Président à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent contractuel momentanément indisponible conformément au modèle annexé à la présente délibération,*

**ADOpte** *l'ensemble des propositions du Président,*

**PRÉCISE** *que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.*

## **42\_2020\_10**

### **OBJET : Désignation d'un délégué CNAS pour les élus**

Monsieur le Président rappelle au conseil syndical que le SEABB adhère au CNAS et que lors des dernières élections, la désignation des nouveaux délégués n'avait pas été faite.

Il précise qu'il convient de régulariser cette situation.

#### **OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL DECIDE :**

- **De désigner** M. Jean Michel DESSERE en qualité de délégué des élus.
- **De désigner** Mme Déborah SANCHEZ en qualité de délégué des agents.

### **Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

**Le Président Alain TREPEU**